



D.2018.07.11.1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

1. PROJET MOBILITES – PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS**1.1 - Contribution de Tisséo-Collectivités à la feuille de route qualité de l'air de l'Etat.**

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Tisséo Collectivités, autorité organisatrice des mobilités de la grande agglomération toulousaine, a été sollicité par l'Etat sur la mise œuvre d'une feuille de route opérationnelle en faveur de la qualité de l'air sur la zone de Toulouse, avec des actions concrètes permettant de compléter le plan de protection de l'atmosphère approuvé le 24 mars 2016.

La mise en œuvre de cette feuille de route, qui mobilise l'ensemble des administrations et organismes publics, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les opérateurs de transports, est une réponse opérationnelle à la demande du Ministère de la transition écologique et solidaire eu égard au contentieux existant sur la zone administrative de surveillance de Toulouse pour non-respect des seuils réglementaires du dioxyde d'azote.

La qualité de l'air demeure une préoccupation de Tisséo Collectivités et qui s'intègre dans les choix politiques et opérationnels que le comité syndical fait :

- Consolidation du réseau structurant métro – tramway – Linéo pour être en capacité de transporter plus de voyageurs sur le réseau urbain Tisséo : 3^{ème} ligne de métro, doublement de la ligne A, interconnexion ligne B, prolongement du tramway T1, liaison aéroport Express, extension du réseau Linéo, téléphérique urbain et ceinture Sud.
- Equipement en station GNV des centres de maintenance bus, acquisition de bus hybrides / GNV, navette électrique.
- Augmentation de la capacité de stationnement de plusieurs parcs-relais du réseau métro / tramway et aménagements de poches de stationnement aux abords du réseau Linéo.
- Développement des services associés au covoiturage et au vélo.
- Accompagnement des entreprises en démarche de plan de mobilité.
- Mesures annuelles de qualité de l'air dans le réseau métro.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération et tel qu'approuvé le 7 février 2018, a pris en compte les directives nationales de réduction des GES et des émissions de polluants. De fait, son plan d'actions prévoit un certain nombre de dispositif s'inscrivant plus directement dans les objectifs locaux et nationaux d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution des émissions de dioxyde d'azote :

- Développement du réseau structurant Tisséo permettant d'estimer un report modal conséquent, avec à terme une part de marché des transports en commun de près de 23 % parmi les modes mécanisés et une diminution de la part modale de la voiture particulière comprise dans une fourchette de 5 à 8 points.
- Recherche d'une meilleure cohérence entre les projets urbains et la programmation des projets de desserte, la densification étant synonyme d'un plus grand usage des transports en commun et des modes actifs et contribuant par ailleurs à une maîtrise de l'étalement urbain (réduction des distances et des temps de parcours).
- Organisation des réseaux routiers et des stationnements, avec notamment des actions de limitations des vitesses autorisées sur les grandes voiries (en accord avec les orientations du plan de protection de l'atmosphère) et au sein des quartiers.
- Accompagnement renforcé des démarches de plans de mobilité incitant à l'usage régulier des transports en commun, du covoiturage, du vélo, intégrant la mobilisation des entreprises sur la question du temps de travail, d'espace de coworking, du recours au télétravail.

Tisséo Collectivités rappelle également ses engagements au titre de la mise en place du plan de gestion de pics de pollution entré en vigueur depuis novembre 2017 :

- Services métro supplémentaires aux heures de pointe du matin et du soir lors des dépassements des seuils d'alerte ou à des épisodes durables sur plusieurs jours.
- Vente du « ticket Planète », uniquement en cas de déclenchement des dispositifs de gestion des pics de pollution.
- Délivrance de la vignette « label autopartage » en reprenant les principes de la vignette crit'air.
- Accompagnement en information avant/pendant/après lors des pics de pollution.

Ainsi, Tisséo Collectivités s'engage concrètement aux côtés de l'Etat pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air, avec notamment les réalisations suivantes inscrites au programme d'investissement 2015 / 2025 :

- Linéo 1 prolongé vers Capio/Entiore.
- Linéo 3 Toulouse / Tournefeuille / Plaisance du Touch.
- Linéo 4 St Cyprien – Basso Cambo.
- Linéo 5 Toulouse / Portet sur Garonne.
- Linéo 9 Toulouse / L'Union.
- Linéo 10 Toulouse / Fonbeauzard / Aucamville / St-Alban / Fenouillet.
- Linéo 11 Toulouse / Cugnaux / Villeneuve / Frouzins.
- Mise à 52 mètres de la ligne A du métro.
- Troisième ligne de métro, desserte aéroport express et connexion ligne B.
- Prolongement du tramway T1 au Nord pour desservir le nouveau parc des expositions.
- Téléphérique urbain sud et ceinture sud.
- Extension des P+R de Borderouge, Basso Cambo et Ramonville.
- Déploiement de spots covoiturage sur les territoires du périurbain (prévision de 50 spots par an).
- Achat de 60 bus articulés GNV (27 en 2017, 17 en 2018 et 16 prévus en 2019).
- Projet Eco-conduite pour les conducteurs de bus.
- Sensibilisation accrue des entreprises et groupements d'entreprises en démarche de plan de mobilité.

Par ailleurs, au titre de la mise en œuvre du plan d'actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU et pouvant être mise en œuvre d'ici à 2025 mais ne relevant pas directement d'une maîtrise d'ouvrage de Tisséo-Collectivités, d'autres mesures contribueront également à l'atteinte des objectifs visés en matière de lutte contre le réchauffement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air :

- Poursuite des aménagements du réseau cyclable par les différentes intercommunalités et leurs communes membres, dans l'esprit du schéma directeur cyclable d'agglomération.
- Elaboration des pactes urbains sur les territoires déjà desservis ou allant être desservis par le réseau structurant, de façon à poursuivre l'accueil des populations et des emplois sur des secteurs déjà desservis, prioritairement par rapport à l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux territoires.

- Gestion et apaisement des vitesses de circulation sur les voiries structurantes d'agglomération, dans les centres-villes, les faubourgs de Toulouse, les quartiers des communes de la périphérie.
- Organisation du dernier kilomètre en ce qui concerne la livraison des marchandises.
- Déploiement des services de covoiturage et d'autopartage, à l'échelle de l'agglomération, dans une logique d'intermodalité et de complémentarité avec le réseau de transport en commun et d'autres services de mobilité.

Cette délibération confirme par conséquent l'engagement de Tisséo Collectivités auprès de l'Etat et des autres partenaires dans les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air sur la grande agglomération toulousaine (envoi d'un courrier daté du 22 décembre 2017 à l'Etat sur l'accompagnement de Tisséo Collectivités et participation aux réunions du comité de suivi des 10 janvier et 12 mars 2018).

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : MM. André, Aujoulat, Briand, Carneiro, Chollet, Del Borrello, Grass, Keller, Lagleize (pouvoir), Lattes, Mme Marti, MM. Moudenc, Trautmann (pouvoir), Mme Traval-Michelet, MM. Bacou, Guyot (pouvoir), Mme Rouchon, M. Suaud.

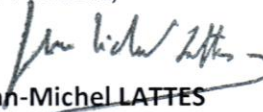
Abstention : M. Arévalo.

ARTICLE 1 : APPROUVE la délibération.

ARTICLE 2 : ADOPTE les engagements de Tisséo Collectivités contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise :
- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180712-20180711-1-1d- DE Date de télétransmission : 12/07/2018 Date de réception préfecture : 12/07/2018
--